Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260709-2026_44-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOBITAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 13** **Pouvoirs : 0** **Votants : 15**	L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de juillet, à dix-neuf heures et dix minutes, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, Mme PIGNON Patricia, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence, M. REBOUX Vincent.
Excusés :	Mme HAMON Kristen donne procuration à Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine Mme PASQUER Blandine donne procuration à Mme ISTIN Laurence
Absents :	
Secrétaire de séance :	M. THEBAULT Mélan

Délibération 2026-44

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DU BATIMENT COMMUNAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
Vu la délibération n° 2026-43 de 09 juillet 2026 approuvant l'opération de rénovation du bâtiment communal situé 5, Esplanade de la Mairie en vue de la création de deux logements locatifs ;
Vu le budget communal 2026 ;
Vu l'étude de faisabilité réalisée par BW Architectes & Associés.
Considérant que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 203 000 € HT ;
Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier de financements de l'État et des collectivités partenaires ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions.

Exposé des motifs

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a approuvé le projet de rénovation du bâtiment communal destiné à la création de deux logements locatifs.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260709-2026_44-DE

BOBITAL

Afin de limiter la part restant à la charge de la commune, il est proposé de solliciter les partenaires financiers susceptibles d'accompagner cette opération, notamment :

- l'État, au titre du Fonds Vert ;
- l'État, au titre de la DETR, si l'opération est éligible ;
- le Département des Côtes-d'Armor ;
- Dinan Agglomération ;

Tout autre organisme public susceptible d'apporter son concours financier.
Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES	Montant HT
DEMOLITION	8 000 €
GROS ŒUVRES : Dalle RDC, réseaux intérieurs, Bandes de redressement, rejointement : hors étude	11 000 €
CHARPENTE – TRAITEMENT : Reprise charpente (remplacement des bois chevêtres), traitement, reprise pour création de duplex et reprise plancher	16 000 €
COUVERTURE ARDOISE : Dépose et couverture neuve, velux et stores pour duplex, sorties de toiture	42 000 €
MENUISERIES EXTERIEURS PVC Remplacement des menuiseries avec un Ud porte = 2w/m²K et d'un Ud fenêtre = 1,5w/m²k	15 000 €
ISOLATION - CLOISONS SECHES Mise en œuvre d'une isolation biosourcée type laine de bois 140mm R=3,80m²K/w. Isolation des murs de refends en isolation biosourcée de 100mm R=2,7m².K/w. Isolation des plafonds en laine bioourcée de 300mm R = 8m²K/w	25 000 €
MENUISERIES INTERIEURES	8 000 €
REVETEMENTS DE SOLS	10 000 €
ELECTRICITE - CHAUFFAGE - VMC Chauffage via panneaux rayonnants électrique à inertie, pose d'une VMC hygro B	13 000 €
PLOMBERIE - SANITAIRE Chauffe-eau thermodynamique 100L sur air extérieur.	12 000 €
ALEAS - PHASE ESTIMATION : ESQ - 7%	12 000 €
BW architectes & associés (mission complète – 11%)	
Mission SPS	2 400 €
Diagnostic amiante avant démolition + plomb	
Coût total de l'opération	**203 000 €**

RECETTES PREVISIONNELLES	%	Montant HT
État – Fonds Vert	60	121 000 €
Autofinancement communal	40	81 200 €
		203 000 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260709-2026_44-DE

BOBITAL

Le plan de financement sera ajusté en fonction des décisions d'attribution des différents financeurs.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération de rénovation du bâtiment communal situé 5, Esplanade de la Mairie, pour un montant total de 203 000 € HT.
Article 2 D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter d'une part, le fonds vert sur la mesure rénovation énergétique et d'autre part, toutes les autres aides financières susceptibles d'abaisser au maximum le reste à charge de la collectivité, auprès notamment des financeurs suivants :

- l'État (, DETR ou tout autre dispositif mobilisable) ;
- Le Département des Côtes-d'Armor ;
- Dinan Agglomération ;
- ainsi que tout autre organisme susceptible de participer au financement de cette opération.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à modifier le plan de financement, dans la limite du coût prévisionnel de l'opération, afin de tenir compte des montants effectivement attribués par les financeurs.
Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents, conventions et pièces nécessaires au dépôt des demandes de subventions et au suivi administratif des dossiers.
Article 5 : De préciser que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal dès notification des aides accordées.

Résultat du vote Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du 09/07 /2026
ci-dessus mentionné

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,
Le Maire,

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes-d'Armor)

P.E.C., M. THEBAULT Mélan
Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260709-2026_44-DE